

ORGANISER L'INTERMODALITÉ

Faciliter le passage aisé et rapide du vélo au bus, au tram et au train, notamment par une offre de stationnement vélo forte et sécurisée dans les pôles d'échange, contribue à valoriser les deux modes par rapport à l'automobile. L'intermodalité suppose aussi l'organisation de services aux cyclistes, une tarification adaptée, l'information dans et autour des gares et la possibilité d'embarquer son vélo à bord des véhicules de transport public.

Pour être incitative, la promotion de la chaîne de déplacement vélo-transport public doit aller au delà de l'intermodalité au sens strict du terme et nécessite de savoir communiquer sur l'ensemble des prestations fournies.

TARIFICATION ET SERVICES

La tarification fait partie intégrante de l'intermodalité. Elle peut se concrétiser, par exemple, par la création de billets combinés tram/parc vélo gardé (Strasbourg), d'un transport gratuit dans tous les TER de la SNCF ou d'un tarif réduit de location vélo sur présentation d'un billet de train (Montpellier),...

Elle concerne aussi des services tels que gardiennage (véloparcs) et location de vélos, consignes, petit entretien et vente d'accessoires, que ce soit dans les gares ou aux points d'échange principaux en ville. Auprès des salariés des entreprises, des étudiants, ces services peuvent prendre la forme d'une mise à disposition (location ou prêt)



CTS

Au Véloparc-tram, à côté d'un stationnement automobile, les vélos sont gardés gratuitement pour les clients des CTS (Strasbourg).



ALTERMODAL

Signalétique pour embarquement des vélos dans le métro de la ligne 1 ou dans les trains grandes lignes (Paris, Gare de Lyon).

par les compagnies de transport ou les municipalités.

INFORMATION ET JALONNEMENT

Une intermodalité réussie en termes de transfert modal repose sur une forte volonté politique et se fonde sur une information constante et en tous lieux, y compris dans les uni-

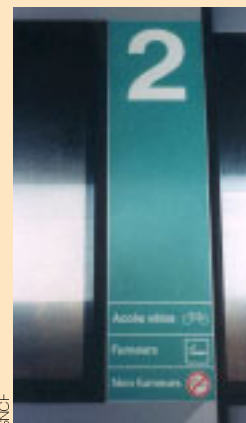
versités et les entreprises (à travers des plans de mobilité, par exemple). Il s'agit tout autant d'une information classique dans les supports magazines, journaux, boîtes aux lettres,...

que d'une information in situ. Le jalonnement des itinéraires vélo vers les arrêts de transport public et les gares, la signalétique et le guidage dans les stations en font eux aussi partie.



VILLE DE GRENOBLE

Emplacement vélos bien visible et protégé devant la gare SNCF (Grenoble).



SNCF

Logo vélo des TER (à gauche, région Centre, à droite, Nord - Pas de Calais).



F. LOISEAU